

Pour Moussa, Ibrahima et d'autres du lycée Hector Guimard à la rue , sortis de l'ASE car considérés majeurs selon des tests osseux , pour Boukary du collège Delaunay qui risque aussi la mise à la rue ...et tous les lycéens encore à la rue

Soyons nombreux au rassemblement devant l'ASE !
N'oubliez pas, c'est Mardi 9/12 !!

Parlez en, faites suivre, c'est à l'ASE que ça se passe !
On vient avec son Thermos de chaud (thé, café, vin chaud) ,
sa banderole ou son panneau !

Grand concert chauffant mardi 9 décembre à 17h00 devant l'ASE 76 rue de Reuilly 75012 métro :
Montgallet
Venez chauffer les oreilles de l'aide sociale à l'enfance

- **Parce que...**l'Aide Sociale à l'Enfance est devenue une machine à exclure les jeunes étrangers isolés
- **Parce que...**les missions de protection de l'enfance de l'ASE ne sont plus respectées depuis longtemps
- **Parce que...**en dépit des recommandations du Défenseur des droits, de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme-CNCDH, un mineur isolé sur deux est jeté hors des dispositifs de protection et les contrats jeunes majeurs sont distribués au compte-gouttes.

Plus aucun jeune isolé à la rue !



Le **Collectif "Soutien aux Jeunes Isolés Étrangers- Paris Est"** appelle les enseignants, les lycéens et tous les citoyen(nes) à venir exprimer leur indignation devant l'Aide Sociale à l'Enfance, demander à l'aide sociale à l'enfance,

- **Que** la loi qui prévoit que "minorité" et "isolement" sont synonymes de danger soit respectée
- **Que** les recommandations du Défenseur des droits concernant le processus d'évaluation préalable à l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance soient appliquées, à savoir que ces évaluations soient guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant
- **Que** cesse la suspicion permanente quant à la minorité : seuls les documents d'identité présentés et des entretiens menés par des professionnels bienveillants doivent être pris en compte; les tests osseux peu fiables et utilisés comme outil d'exclusion doivent être supprimés
- **Que** les jeunes scolarisés puissent finir leurs études sereinement et qu'un contrat jeune majeur soit prévu pour tous les lycéens en cours de formation. Leur sortie du dispositif ASE doit être associée à un accompagnement vers l'autonomie, comme le prévoit la loi

Plus aucun jeune isolé à la rue

- - **L'ASE doit jouer son rôle et assurer sa mission de protection de l'enfance et non celui de "gestionnaire et de régulateur des flux migratoires..."**.
- - L'argument budgétaire souvent invoqué ne tient pas : les jeunes concernés ne représentent qu'un faible pourcentage du budget de l'ASE. Pèsent-ils plus lourds du fait d'être étrangers ? Sont-ils coupables d'office d'être nés sur des terres de grande pauvreté ?

